

COMITÉ UNIQUE DE CONCERTATION DU PAYS DE TULLE



2 DÉCEMBRE 2014
MAISON DES ASSOCIATIONS, SEILHAC

Ordre du jour :

- ◆ Tour de table,
- ◆ Présentation des différents outils coordonnés ou gérés par le Pays de Tulle,
- ◆ Présentation du rôle du comité unique de concertation,
- ◆ Examen du règlement intérieur,
- ◆ Election du président du comité unique de concertation,
- ◆ Prochaines échéances

LE « PAYS DE TULLE »



LA DÉFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE PAR LES ÉLUS DU PAYS DE TULLE



UN PROJET DE TERRITOIRE POUR UN PAYS D'ACCUEIL MOBILISANT SES RESSOURCES ENDOGENES

1

Constitution de la nouvelle équipe du conseil syndical (CS) du Pays de Tulle : installation et élection du président et du bureau

Le 12 mai 2014

2

Réalisation d'un diagnostic en interne

1ère quinzaine de juin

3

Concertation avec les EPCI membres : repérage d'enjeux

Le 25 juin

4

Partage et validation des enjeux en CS

Le 22 juillet

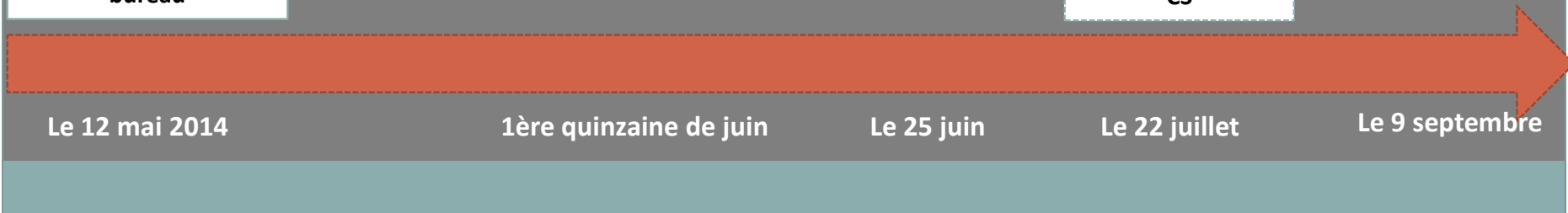
5

Validation des orientations stratégiques en CS

Le 9 septembre

6

Validation du projet de territoire en CS



Une ambition pour le Pays de Tulle

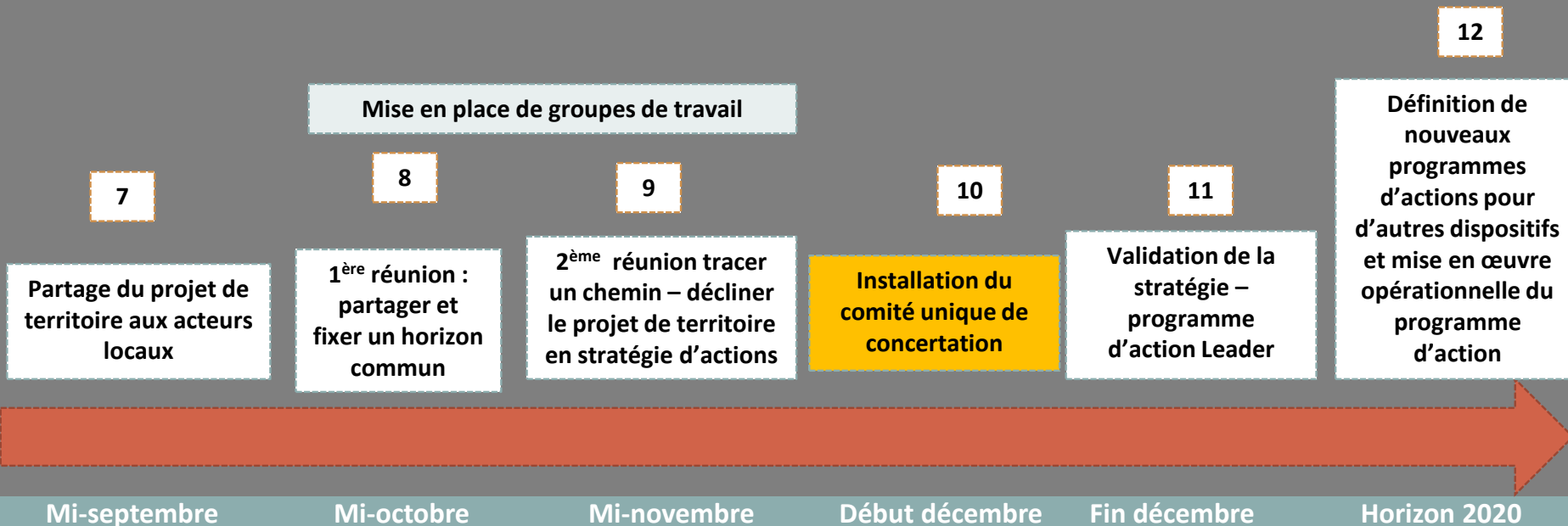
Un projet de territoire, pour un pays d'accueil mobilisant ses ressources endogènes (acteurs, outils, moyens)

LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE TULLE



LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROJET DE TERRITOIRE

DES STRATÉGIES, DES PROGRAMMES D'ACTION POUR RÉPONDRE AUX DISPOSITIFS PROPOSÉS



DES STRATÉGIES, DES PROGRAMMES D'ACTION POUR RÉPONDRE AUX DISPOSITIFS PROPOSÉS

1ÈRE OPPORTUNITÉ : LE PROGRAMME LEADER

🕒 Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

🕒 Groupe d'Action Locale

Les sept caractéristiques principales de Leader



LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROGRAMME LEADER

- ▶ Un **co-construction et une mise en œuvre conjointe d'un programme d'action**, entre élus locaux et acteurs de la société civile
- ▶ Une démarche de développement via **un programme d'actions : outil stratégique à moyen terme (6 ans)**
- ▶ Une recherche d'**innovation** : apporter de nouvelles réponses aux enjeux locaux
- ▶ Un **appui à la qualification des projets de développement : mise en réseau, rayonnement, transversalité, lien avec le projet de territoire**
- ▶ Des **outils spécifiques** : un appui à la **coopération**, un **ingénierie locale** mobilisée pour accompagner la **qualification des projets**.

DES STRATÉGIES, DES PROGRAMMES D'ACTION POUR RÉPONDRE AUX DISPOSITIFS PROPOSÉS



1ÈRE OPPORTUNITÉ : LE PROGRAMME LEADER

- ▶ Un appel à projet lancé par l'Autorité de gestion des programmes européens, la Région Limousin
- ▶ Un cahier des charges précisant les modalités de candidature :
 - ▶ un diagnostic,
 - ▶ une stratégie,
 - ▶ un programme d'actions décliné en fiche action.

FICHE ACTION « LEADER »

LEADER 2014-2020

FICHE n° DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE :

INTITULE :

1- DESCRIPTION

Description :

- Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :
- Enjeux pour le territoire :
- Objectifs stratégiques :
- Objectifs opérationnels :
- Effets attendus sur le territoire :

Bénéficiaires visés :

- Evaluation du nombre :
- Types (statuts) :
- Projets identifiés :

Opérations éligibles :

Actions éligibles (type, descriptif)	Dépenses éligibles	Critères d'éligibilité
	- Investissement matériels :	
	- Investissement immatériels :	
	- Fonctionnement :	

2- MAQUETTE FINANCIERE

Indications sur le montage financier :

- Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :
- Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :
- Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :

Plan de financement :

Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions publiques	

Articulation autres fonds européens (ligne de partage)

3- EVALUATION

Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :

Indicateurs de résultats (description et source) et plus value LEADER (caractère innovant et transférable, ...) :

DES STRATÉGIES, DES PROGRAMMES D'ACTION POUR RÉPONDRE AUX DISPOSITIFS PROPOSÉS



1ÈRE OPPORTUNITÉ : LE PROGRAMME LEADER

▶ Au regard :

- ▶ du cahier des charges Leader (dont des thèmes obligatoires) et des enveloppes mobilisables,
- ▶ des piliers du programme définis par la commission : mise en réseau des acteurs, coopération, innovation, approche ascendante, partenariat public privé,
- ▶ de la plus-value que l'outil pourrait apporter au projet de territoire Pays.

▶ La priorité ciblée pourrait être :

Favoriser l'attractivité du territoire en misant sur la valorisation des ressources locales et les TIC

LES AUTRES OUTILS COORDONNÉS OU GÉRÉS PAR LE PAYS DE TULLE



LA TRANSVERSALITÉ AU CŒUR DE L'ACTION DU PAYS

- ▶ Les Actions économiques territorialisées
- ▶ Les Ateliers permanents de la création d'activités et de services
- ▶ La contractualisation territoriale :
 - ▶ le Contrat mixte d'agglomération de Tulle,
 - ▶ le Contrat territorial d'aménagement.
- ▶ Des appels à projet ou des conventionnements (*ex : appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte »*)

LA GOUVERNANCE DU PAYS DE TULLE



UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

- ▶ La présentation et l'examen du règlement intérieur
- ▶ L'élection du Président du Comité unique de concertation

GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE TULLE

Comité Syndical du Pays de Tulle

Lieu des décisions politiques

PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE, DU PROJET DE TERRITOIRE

Organe délibérant

Rôle : Initie les programmes d'action, convention de partenariat, pilote le projet global, assure l'animation et la gestion.

Composition : 19 membres, les élus délégués par l'ensemble des collectivités membres : 10 Tulle Agglo, 5 CC Vézère-Monédières, 2 CC Doustre et Plateau des Etangs, 2 CC des Monédières.

Comité Unique de Concertation

Lieu d'opérationnalité

PILOTAGE OPERATIONNEL DE LA STRATEGIE, DU PROJET DE TERRITOIRE

Composition : 25 membres titulaires (et autant de suppléants) dont 12 élus issu du comité syndical et 13 acteurs privés (élus et non techniques représentatif de la stratégie, et du territoire))

Organe consultatif : examen des projets inscrits au Contrat Mixte d'Agglomération, examen des propositions des groupes de travail, mise en place les différents groupes de travail, formulation de préconisations, suivi mis en œuvre et évaluation

Organe décisionnel : engagement des crédits Leader

Administration

Groupe de travail
Elus, partenaires

Groupe de travail
Elus, partenaires

Groupe de travail
Elus, partenaires

**Animation transversale
du projet**

Equipe Pays

Conseil de développement : organe élargi, par rapport au CUC, qui est tenu informé des orientations, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet de territoire par le biais d'une réunion annuelle

Membres : maires, acteurs, partenaires, membres des groupes de travail...

Sensibilisation, échanges d'expériences, formation des acteurs, élus, partenaires

LE CALENDRIER / PROCHAINES ÉCHÉANCES



▶ **Le mercredi 10 décembre 2014, 18h à Chamboulive**

→ *Préparation de la candidature Leader : restitution des travaux des groupes de travail et présentation de la 1^{ère} mouture des fiches action*

▶ **Le 31 décembre 2014**

→ *Dépôt de la candidature Leader auprès du Conseil Régional*

▶ **Le 31 mars 2015**

→ *Sélection des candidatures par le Conseil Régional*



**MERCI DE VOTRE
PARTICIPATION**